



LA LETTRE NENEENNE

N°5 - 2016

Les fêtes de fin d'année approchent à grands pas,
nous vous souhaitons une bonne lecture de
notre lettre communale réalisée par la commission « information ».

DOSSIERS EN COURS

Aménagement de la sécurité :

Du 10 au 17 juin, un comptage de véhicules traversant Danzay a été effectué. Il faut compter plus de 390 véhicules légers et environ 30 poids lourds par jour. 85% des véhicules légers et poids lourds traversent à plus de 65 km/h.

Seulement 15 % des véhicules légers et poids lourds respectent la limitation de vitesse.

Compte tenu de ces résultats, des aménagements amovibles ont été installés sur la traversée fin septembre.

Dans un premier temps, le service voirie a constaté que ces modifications ont occasionné un agacement de certains conducteurs.

Suite à cette période d'essai, des travaux définitifs non modulables seront réalisés.

Cimetière :

Suite à la campagne d'affichage dans le cimetière, une recrudescence d'achats de concessions a été constatée en mairie - soit pour pérenniser les emplacements de leurs aïeux au sein de la commune - soit pour acquérir leur propre concession.

Pour tous renseignements, prendre contact avec la mairie au 05 49 95 42 19.

Aussi, la rénovation du monument aux morts sera accomplie courant de l'année 2017, nettoyage de la pierre et réécriture des noms sur la plaque commémorative.

Réfection de la toiture de la salle des fêtes :

Celle-ci a été achevée à la fin de l'été. Les portes et fenêtres de la ladite salle ont été repeintes, les travaux d'accessibilité verront le jour début de l'année 2017.

Mairie :

L'agence postale va faire l'objet de quelques modifications pour remplir les conditions favorables à l'agenda d'accessibilité.

Ancienne boulangerie :

Un rafraîchissement du logement est en cours, afin de pouvoir la remettre en location.

INFORMATIONS

Fusion des 3 communautés de communes :

Elle verra le jour au 1^{er} janvier 2017, cette intercommunalité portera le nom de Val de Gâtine (proposition de la Commune de Saint-Georges de Noisé). L'intercommunalité regroupe Pays Sud Gâtine – Val d'Egray – Gâtine Autize soit 33 communes et 21 994 habitants.

Acquisition par la commune :

- d'un camion benne, l'ancien a été revendu.
- d'un échafaudage intérieur extérieur

Vente de la commune :

La coopérative OCEALIA vient d'acquérir la parcelle jouxtant son dépôt.

Centre Locaux d'information et de Coordination Gérontologique (CLIC) :

05 49 06 63 63

Informations pour les Associations :

Il ne peut être délivré que **5 autorisations annuelles de débit de boissons temporaires** (3^{ème} groupe), d'une durée maximale de 48 heures

Saisine des communes et EPCI par voie électronique :

Depuis le 7 novembre 2016, toute demande, déclaration, document, information, peut être adressée aux collectivités et aux EPCI par voie électronique.

Déchets retrouvés :

Sur le parking du cimetière, des appareils ménagers, objets divers ont été abandonnés derrière les gravats.

Une plainte à la gendarmerie a été déposée.

Tous dépôts illégaux sont interdits hors déchetterie.

Stop pub :

L'auto-collant « Stop pub » est à réclamer au SMC.

AICM :

Partenaires, AICM L'Association Inter-Communale des Communes de la Région de la Gâtine

Partenaires et Associations

Pour améliorer votre quotidien et pour préserver votre temps libre

AICM
Château de la Gâtine
7810 Montfort en Gâtine
Tél : 05 49 06 63 63
Fax : 05 49 06 63 63
aicm@cc-parthenay.fr

Pour un besoin occasionnel de main d'œuvre (surcroît d'activité, remplacement, événement, etc.) et dans le cadre d'une démarche ESE (responsabilité sociale des entreprises)

Nos méthodes : une analyse complète de vos besoins, une bonne connaissance et un suivi professionnel de nos salariés

Recensement du 19 janvier au 18 février 2017 :

Deux agents ont été recrutées, il s'agit de :



Corinne PARENT



Sophie BERTEAU

Recrutement :



Dimitri GIRET a pris ses fonctions d'agent communal le 17 octobre, un contrat emploi avenir a été signé entre M. GIRET, Mme le Maire et l'Etat.

Ecole St Martin de St Georges de Noisé :

L'école accueille les enfants à partir de deux ans. Les programmes scolaires sont les mêmes que ceux enseignés dans l'enseignement public. Les projets pédagogiques sont élaborés par l'équipe enseignante aidant les enfants à s'ouvrir sur le monde et sur la culture. Les inscriptions peuvent se faire tout au long de l'année scolaire. Voici les montants des contributions familiales :

- 19 € par mois/10 mois pour le 1^{er} et 2^{ème} enfant
- 18 € par mois /10mois pour le 3^{ème} enfant
- 17 € par mois/10 mois pour le 4^{ème} enfant

Une contribution est demandée pour les fournitures scolaires de 22 € par enfant pour l'année

Les repas sont confectionnés sur place et le prix par repas est de 2,60 €

L'école n'est pas desservie par le transport de bus, mais les familles peuvent obtenir une aide financière par le Conseil Départemental.

L'APEL (Association des parents d'élèves de l'enseignement catholique) assure l'animation de l'école et organise différentes manifestations tout au long de l'année scolaire.

Depuis la suspension du service national, le **recensement est obligatoire et universel**. Il concerne garçons et filles dès l'âge de **16 ans**, et jusqu'à trois mois au-delà de la date anniversaire, à la mairie du domicile avec présentation d'une pièce d'identité nationale.

Dans le cadre de la modernisation de l'Etat, vous avez également la possibilité de faire cette démarche en ligne (**e-recensement**) sur le site www.service-public.fr/jagions-citoyennete puis « **recensement, JDC et service national** ».

L'attestation de recensement délivrée par la mairie, (soit à la mairie, soit dans le coffre-fort via Internet) est obligatoire pour permettre votre convocation à la journée défense et citoyenneté (JDC)

RETROUVER « MA JDC SUR MOBILE » EN UN CLIC SUR SMARTPHONE APPLE OU ANDROID (App Store ou Google Play)

Après avoir effectué la Journée défense et citoyenneté (JDC), en principe l'année suivant le recensement, soit aux environs de 17 ans ½, le jeune administré reçoit un certificat de participation à la JDC, obligatoire pour toutes inscriptions à examens et/ou concours soumis à l'autorité de l'état.

Cette démarche citoyenne permet l'inscription systématique sur les listes électorales dès l'âge de 18 ans.

Pour tous renseignements relatifs à ce rendez-vous, vous pouvez également consulter le site du Ministère de la Défense :

www.defense.gouv.fr/jdc



Vous pouvez prendre contact auprès du CSN de Poitiers

Mail:
CSN@poitiers.jdc.mil.defense.gouv.fr

Téléphone:
05.49.00.24.69

Courrier:
Centre du Service National de Poitiers
Quartier Aboville - BP 90647
86023 POITIERS CEDEX

MANIFESTATIONS

FETE AU VILLAGE :

Le barbecue géant du 4 septembre a connu un franc succès, plus de 750 convives ont été servis.

Un appel aux bénévoles est lancé pour le mois de septembre 2017. Veuillez contacter l'association Saint-Georges Animation au 05 49 95 44 59

HOMMAGE A LA RESISTANCE :

Dimanche 18 septembre : 70^{ème} anniversaire



VŒUX DU MAIRE :

Le 20 janvier 2017 à 20h30 (Salle Les Arts). Les nouveaux arrivants seront les bienvenus.

ACCA SAINT-GEORGES DE NOISNE :

Banquet : 11 mars 2017 (Saint-Georges de Noigné)
Loto : 14 mai 2017 (Champdeniers)

CABARET DE LA LEGION :

Vendredi 10 février
Samedi 11 février
Dimanche 12 février
Samedi 18 février
Dimanche 19 février

ECOLE SAINT MARTIN :

1er avril 2017 : portes ouvertes
25 juin 2017: fête de l'école
Pour toute inscription, prendre contact au 05 49 95 40 55

ANIMATION DES AINÉS : 18 mars 2017 (Salle Les Arts)

CINEMA :

27 janvier 2017 le soir
29 janvier 2017 en après-midi
12 mai 2017 le soir
14 mai 2017 en après-midi

DATES DES ELECTIONS :

- Présidentielles :
 - 1er tour le 23 avril 2017
 - 2ème tour le 7 mai 2017
- Législatives :
 - 1er tour le 11 juin 2017
 - 2ème tour le 18 juin 2017

Toutes personnes désireuses de s'inscrire sur les listes électorales sont priées de se présenter en mairie. Une permanence d'élus sera tenue le samedi 31 décembre en mairie de 10 à 12 heures. Venir avec carte d'identité et justificatif de domicile.



COMMERCANTS - ENTREPRISES

Les entreprises, commerces et associations de la commune, qui désirent paraître dans la prochaine lettre nénéenne, devront se faire connaître en fournissant leur carte de visites au secrétariat de la mairie.

- **GAUTIER Isabelle et Louis** : marketing relationnel / vente à domicile (cosmétique, vêtements, alimentaire,...) – Tél : 06 48 77 05 17
- **EQUI'FUTÉE** : Association des cavaliers – Les Fontaines – 79400 SAINT-GEORGES DE NOISNE – Tél : 06 68 78 25 01

VIVRE A SAINT-GEORGES

Quelques chiffres (2016) :

Population : 735 habitants

Surface : 24,64 km²



Mariages : 3



Naissances : 7



Décès : 5

INFORMATIONS PRATIQUES

Mairie : 7, Route des Taillées - 79400 SAINT-GEORGES DE NOISNE

Tél / fax : 05 49 95 42 19

Email : stgeorges@ccsudgatine.fr

Horaires de la Mairie :

Fermée le lundi

Ouverte de 9 à 12 h le mardi, mercredi, jeudi
et de 9 à 12h et 13h30 à 17h30 le vendredi

Horaires de l'Agence Postale Communale

Ouverte le mardi, mercredi, jeudi, vendredi
De 9 à 11h30



**MME LE MAIRE,
LES CONSEILLERS**

ET LE PERSONNEL MUNICIPAL

VOUS SOUHAITENT DE JOYEUSES FETES

